

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2018-149

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

**VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**VU** les statuts de l'Université.

**Point de l'ordre du jour** : PV du 29 05 2018

Le procès-verbal du 29 mai 2018 est soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa séance du 25 septembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération sous réserve des demandes de modifications présentées en séance.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b>
<b>Abstentions : 00</b>
<b>Votes exprimés : 31</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 31</b>

Fait à Paris, le **11 OCT. 2018**

Le Président



Frédéric BARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : **11 OCT. 2018**  
Transmis au Recteur le : **11 OCT. 2018**